

# Demande d'autorisation

## D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSON

Madame le Maire,

Je soussigné(e), (1) FREDERIC HUILLET PRÉSIDENT COMITÉ DES FÊTES

MAIRIE DE MERVILLE

31330 MERVILLE

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boisson

Catégorie de licence : 3ème cat.

Emplacement (2) : COMITÉ DES FÊTES

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

31330 MERVILLE

à partir du **21/06/2024** au **22/06/2024** entre **19:00 h.** et **01:30 h.**

Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 01/03/2024

Signature

### Arrêté du Maire

N° de l'arrêté 29/2024

Je soussigné, Madame Chantal AYGAT, Maire de la commune de MERVILLE

VU la demande ci-dessus;

VU les pouvoirs du Maire en matière de Police, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la santé publique et, notamment, ses articles L.3321-1 et L.3334-2, alinéa 1 ;

#### ARRETE :

M. (1) FREDERIC HUILLET PRÉSIDENT COMITÉ DES FÊTES

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boisson en licence catégorie : 3ème cat.

Emplacement (2) : COMITÉ DES FÊTES

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

31330 MERVILLE

à partir du **21/06/2024** à **19:00** au **22/06/2024** à **01:30**

à l'occasion de (3) FÊTE DE LA MUSIQUE

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boisson.

Ampliation du présent arrêté, chargé chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, transmis à :

Fait à MERVILLE

Madame le Maire,  
Chantal AYGAT

01/03/2024



(1) Nom, Prénoms, Profession Adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.